

travailler pendant un preavis de licenciement paye non effec

Par **OLIV316**, le **04/10/2007** à **12:35**

bonjour

j'aimerais savoir si vous pouvez me confirmer mon droit de travailler dans une autre entreprise durant mon préavis de licenciement qui m'est payé mais que mon ancien employeur m'a dispenser de faire

je n'ai pas de clause de non concurrence

peux t - on cumuler les 2 salaires

j'ai trouvé des articles sur le net mais j'aimerais avoir une confirmation

l'anpe m'a dit ce matin que je ne pouvais pas cumuler les deux salaires !!!

merci d'avance